

Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 10 – 2012 (OCTOBRE 2012)

Sommaire

- 2 **L'éditorial de Catherine Rochard**
- 3 **et 4 L'Assemblée Interprofessionnelle du 11 octobre**
- 5 **Informations générales : le budget de l'État**
- 6 **et 7 : La résolution du CCN de Force Ouvrière (extraits)**
- 8 **Le budget de l'État (suite)**
- 9 **L'action syndicale : grève à Bio-Labo (Saumur) et à l'URSSAF des Pays de la Loire**
- 10 **et 11 L'action syndicale : Grève et manifestation en défense de la CCN 51**
- 11 Vos droits
- 12 Quelques photos de l'Assemblée Interprofessionnelle du 11/10

11 octobre 2012

250 militants Force Ouvrière réunis
contre l'austérité constitutionalisée

pour l'affirmation des revendications





L'éditorial

de Catherine Rochard, Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

Nos revendications ne sont pas des « illusions »

C'est ce qui a permis d'ailleurs à Jean-Claude MAILLY d'exprimer sereinement, tout l'été et au-delà, l'opposition de FO à la ratification du T.S.C.G.

Aujourd'hui le T.S.C.G. est adopté et nous continuons à dire qu'il s'oppose à la satisfaction des revendications des salariés.

FO est fondé à revendiquer une augmentation générale des salaires dans le secteur privé et une augmentation **de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.**

Car dans la fonction publique comme **dans le privé, l'augmentation des salaires et des pensions aidera à relancer la croissance, améliorera les ressources de la protection sociale.**

En période de crise, plus que jamais, les salariés, les chômeurs, les retraités ont besoin des services publics (santé, éducation, sécurité, ...) **pour garantir à tous une égalité de traitement et servir d'amortisseur social.** Il faut donc les renforcer.

Maintenir dans l'emploi des salariés au-delà de 55 ans avec des aides de l'État et embaucher un jeune en contrat d'avenir ne sont certainement pas des meilleurs leviers que la remise en œuvre des préretraites progres-

sives et de l'ARPE.

Un million de salariés sont ainsi maintenus en situation d'emplois en fin de carrière alors qu'ils auraient pu, avant les contre-réformes, profiter d'un repos souvent bien mérité.

Nous le répétons sans cesse : Les salariés n'ont pas à rembourser une dette qu'ils n'ont jamais contractée.

Alors OUI, Force Ouvrière continuera à aider les salariés, les chômeurs, les retraités, à poser leurs revendications !

C'est le rôle d'une organisation syndicale indépendante que de défendre les intérêts particuliers, matériels et moraux des salariés et c'est aux partis politiques qu'il appartient de s'occuper de l'intérêt général.

Le C.C.N. a mandaté le bureau confédéral et la C.E. pour organiser un rassemblement national de militants pour mettre **en œuvre toute action nécessaire, y compris, la grève interprofessionnelle, pour contrer l'austérité et la remise en cause des droits sociaux.**

Alors, plus que jamais, regroupons-nous ! Portons nos revendications sur les salaires, la protection sociale, la défense des services publics, la défense des droits et des garanties collectives !

Angers, 12 octobre 2012

A en croire certains journalistes, les revendications posées par FO seraient inadaptées, voire farfelues au regard de la crise financière qui bouleverse le pays.

A n'en pas douter, pour ces mêmes journalistes, plutôt que de revendiquer, Force Ouvrière devrait s'associer aux prises de décisions, présentées comme nécessaires, pour réduire les déficits publics et aider le gouvernement à mettre en œuvre la règle d'or.

Mais notre organisation, pour qui l'aurait oublié, n'est aux ordres de personne. C'est même sans doute la dernière organisation syndicale qui peut se prévaloir d'être indépendante de l'État, des partis politiques, des religions et de tout mouvement philosophique.

Notre indépendance syndicale se traduit par une absence de consigne de vote lors de toutes les élections politiques. Ce qui a pour effet de nous laisser les coudées franches quelle que soit la couleur politique du Président élu et de l'assemblée nationale à son service.

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Journal tiré à l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 ANGERS
Tel : 02 41 25 49 60
Fax 02 41 25 49 61

E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0715S07442

Directeur de publication :
Catherine ROCHARD

Connectez-vous
au site de l'UD
<http://www.fo49.fr>



11 octobre : Assemblée interprofessionnelle de l'Union Départementale

250 militants Force Ouvrière déterminés à poser les revendications des salariés



Michèle Biaggi

Le jeudi 11 octobre, 250 militants Force Ouvrière se sont rassemblés à la Bourse du Travail, dans la grande salle Fernand Pelloutier, comble pour l'occasion.

Cette assemblée était présidée par notre camarade Michèle Biaggi, secrétaire confédérale. Catherine Rochard a introduit l'assemblée (voir ci-dessous). Sont ensuite intervenus des camarades de la Santé Privée, de La Poste, de la Sécurité Sociale, des Métaux, de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, et d'Angers Habitat, enfin du secteur lucratif de la santé privée. Nous n'avons pas la place pour rapporter leurs interventions. Mais toutes ont présenté l'État de leur secteur d'activité frappé par les politiques d'austérité, par les difficultés de négociations sur les salaires, et pour les établissements publics comme les collectivités territoriales, la Poste ou la Sécurité Sociale des conséquences néfastes des fusions, regroupements, mutualisations en cours.

De nombreux camarades ont exprimé le rejet croissant, chez les salariés, de la politique d'austérité induit par la soumission aux traités européens, dont le dernier, le TSCG. « Le TSCG a été adopté, mais les salariés imposeront qu'il ne soit pas appliqué si nous les aidons à formuler leurs revendications » a indiqué un camarade, en

poursuivant que c'est la préparation du rassemblement décidé par la confédération qui aidera à préparer l'affrontement interprofessionnel qui se prépare.

Michèle Biaggi

conclut le rassemblement en revenant dans un premier temps sur l'attachement de Force Ouvrière à la « République Sociale », l'égalité républicaine, l'égalité des droits, le modèle solidaire et collectif. « Or l'Europe, c'est petit à petit la destruction des garanties collectives » dit-elle.

Elle revient ensuite sur la crise, commencée il y a 5 ans. Crise qui se poursuit. « Ayrault avait annoncé la fin de la RGPP », dit-elle. Mais c'est malheureusement faux. Elle se poursuit. Les suppressions de postes se poursuivent. La preuve : les emplois dits d'avenir. « Quelle prétention à donner un titre pompeux au renforcement de la précarité, au recrutement de précaires contre les emplois statutaires »

Sur la sécurité sociale, elle revient sur les milliards d'exonération de cotisations sociales qui, lorsqu'elles sont compensées par l'État, le sont avec les taxes et les impôts que nous payons, donc supportées pour l'essentiel par les salariés. Et elles ne le sont pas toutes, compensées. Et il y a les trois millions de chômeurs officiels, en fait les 5 millions de salariés privés d'un emploi. Autant de cotisations qui ne rentrent pas. « C'est tout cela, exonération de charges, chômage, travail précaire, qui génère le "trou" de la sécurité sociale. Pas le fait que nous soyons trop malades » dit-elle.

Michèle Biaggi revient ensuite longuement sur la loi du 20 août 2008 sur la représentativité. Elle tient d'abord à rappeler que cette loi est issue d'un accord CGT- CFDT- MEDEF-CGPM. Loi dont le but avoué est de faire en sorte qu'il ne reste plus que deux syndicats. Un qui signe, un qui rouspète. « Alors oui, nous, nous sommes là, les empêcheurs de tourner en rond. Mais mes camarades, je tiens à vous ramener à la réalité. La loi a été faite en trois parties. La première : mesurer l'audience des syndicats. La seconde,

c'est l'autonomie des niveaux de négociation, avec le renversement de la hiérarchie des normes : on peut avoir aujourd'hui des accords d'entreprise inférieurs aux accords de branche ou accords interprofessionnels dès lors qu'une majorité les signe... Et enfin le troisième volet : transparence financière. »

Elle insiste en indiquant que pour être représentatif, un syndicat doit être « financièrement transparent » : comptes à jour, qui peuvent être consultés par qui le demande. Et pour les syndicats qui dépassent 2 000 euros de recettes, ils devront publier leurs comptes à partir de l'année prochaine. Et on ne peut s'y soustraire, sauf à ne plus pouvoir présenter des candidats aux élections professionnelles.

Enfin, il y a la nécessité d'avoir des statuts déposés et d'avoir respecté les obligations statutaires : « si les statuts prévoient une AG annuelle avec élection des instances, vous devez être à même de prouver qu'elle a eu lieu, vous devrez déposer le résultat de l'élection des instances et détenir le récépissé qui fera foi ! » insiste-t-elle. Puis Michèle Biaggi engage fortement les syndicats à respecter toutes les obligations de cette loi tant que nous n'aurons pas réussi à la faire disparaître.

Michèle Biaggi évoque ensuite les élections aux TPE qui « boucleront » le processus de la représentativité.

Elle insiste sur le fait que ces élections, ce sont les militants FO qui les gagneront, en discutant avec le salarié du coiffeur, de la boulangerie, avec la secrétaire du médecin, en leur remettant le matériel élaboré par la Confédération, les Fédérations et les UD, en les convaincant de voter FO en leur expliquant ce à quoi ils ont droit et qu'ils n'ont peut-être pas.

Michèle Biaggi conclut son intervention par un appel au renforcement des syndicats et à la mobilisation sur les revendications dans la perspective des décisions du CCN.

Discours de Catherine Rochard à l'assemblée interprofessionnelle du 11 octobre (extraits)

Après avoir salué Michèle Biaggi, secrétaire confédérale qui a accepté de présider cette assemblée et les 250 militants présents, Catherine Rochard poursuit : « Cette Assemblée Générale, située quelques mois après le Congrès de l'Union Départementale et deux semaines après le Comité Confédéral National, a pour objectif de faire le point sur les revendications et de discuter sur les moyens à mettre en œuvre pour les faire aboutir. »

tir. »

Catherine Rochard insiste alors sur les conséquences de la crise du système. « Les pressions exercées par la Troïka, pour faire payer la crise aux salariés, ont eu raison des promesses du Président. » dit-elle : le Président et le gouvernement ont imposé la ratification du traité budgétaire européen (TSCG) par le parlement.

« Je vous rappelle que FO a tout mis en œuvre pour combattre ce T.S.C.G. » insiste Catherine Rochard. « Il s'oppose aux revendications, en

imposant ... des restrictions budgétaires » Elle détaille ces restrictions qui toucheront brutalement les trois versants de la fonction publique : État, territoriale, hospitalière. Elle indique que des hausses massives d'impôts sont programmées, qui toucheront directement les salariés, et même les retraités.

« ...Pour les salariés, la note s'alourdit avec l'austérité sur les salaires qui se traduit par un gel de la valeur du point d'indice, un SMIC qui

(Suite page 4)



(Suite de la page 3)

n'a augmenté que de 0.6 % au 1er juillet 2012, ... [alors] qu'un salarié sur six occupe un emploi à bas salaire... Cette question des salaires est essentielle pour tous ! La semaine dernière, 80% des personnels d'un laboratoire d'analyses médicales de Saumur qui compte plus de 25 salariés se sont mis en grève pendant 4 Jours !! Ils ont obtenu 3% d'augmentation de leur rémunération, le paiement des jours de grève ainsi que l'ouverture de négociations sur les conditions de travail.

Camarades quand on sait que 11 % des salariés sont rémunérés au SMIC et que ce chiffre croît chaque année un peu plus, on peut tout à fait comprendre que ce qui vient de se passer peut, et va, se reproduire. »

Catherine Rochard revient ensuite sur la politique d'austérité et ses conséquences sur l'emploi, en citant les différents plans sociaux à l'échelle du pays comme dans le département (Technicolor) que tous ont en tête.

« ...Le gouvernement a décidé avec le MEDEF, qu'il fallait redonner de la compétitivité aux entreprises, qu'il fallait abaisser le coût du travail. » poursuit-elle. « ... Il faudrait pour aider les patrons, négocier un accord sur le marché de l'emploi à marche forcée, la négociation devant être finalisée en décembre si l'on en croit le ministre du travail. ». Elle revient alors sur les accords compétitivité/emploi, à savoir comment conserver l'emploi dans une entreprise en diminuant les salaires.

Catherine Rochard insiste : « Camarades, ce que veut le MEDEF, c'est pouvoir licencier plus facilement pour "mieux embaucher !" (sic) Ce qu'il veut c'est plus de flexibilité..., moins de cotisations, plus d'exonérations et au final, en finir avec les droits et les garanties collectives. »

Puis elle poursuit : « Pour lutter contre

la précarité, l'assemblée nationale a adopté le 37ème type de « contrat aidé ». Ce sont les contrats d'avenir – pour les moins de 25 ans - qui pourront être conclus pour un ou trois ans, même à temps partiel, dans les collectivités territoriales, dans l'ensemble du secteur non marchand... mais aussi le secteur marchand. » Elle indique que l'objectif est de 100 000 emplois créés en 2013 avec une prise en charge par l'État de 75 % dans le secteur marchand, alors que les patrons bénéficient déjà de 170 milliard d'euros d'exonérations sociales et fiscales, et de 35 % dans le secteur non marchand. Elle poursuit : « Pour FO, ces emplois créent un véritable effet d'aubaine... qui conduira à pérenniser la précarisation des salariés, notamment dans le secteur médico-social, l'éducation nationale, les hôpitaux, etc... »

« Ce sont des emplois en lieu et place des emplois statutaires dans la fonction publique et des emplois reconnus dans les conventions collectives » affirme-elle. Catherine Rochard revient sur le second contrat instauré, le contrat de génération dont l'objectif est l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans et le maintien dans l'entreprise d'un senior de 55 ans et plus, accompagné d'aides aux employeurs.

« Ce nouveau contrat soulève quelques interrogations » dit-elle. « Il s'inscrit dans la droite ligne de la contre réforme des retraites pour maintenir les salariés jusqu'à 60 ans et au-delà dans les entreprises. Pourquoi ne pas remettre en place les systèmes de préretraite progressive, en particulier réactiver le dispositif de l'AR-

PE ? Si l'État persiste à maintenir les salariés dans l'emploi au-delà de 55 ans en y mettant les moyens, il pourrait attribuer ces mêmes moyens aux dispositifs de préretraite. »

Puis elle insiste : « Camarades, rien n'est inéluctable et contrairement à ce que certains journalistes laissent planer dans leurs écrits, les revendications de Force Ouvrière ne sont pas des illusions, mais elles dérangent quand tous considèrent qu'il faut payer une dette qui n'est pas la nôtre ! L'austérité de droite, de gauche, FORCE OUVRIERE n'en veut pas !

En Europe, les travailleurs et notamment les portugais ont fait reculer leur gouvernement. Alors pourquoi pas nous ?

Catherine Rochard revient ensuite sur la campagne pour les élections T.P.E. « Elle est bien avancée, mais nous ne devons rien lâcher et continuer sans relâche à expliquer sans cesse aux salariés concernés, l'enjeu de cette élection. ». Elle appelle alors les syndicats à répondre aux sollicitations de l'UD.

Puis elle conclut : « Camarades, le Comité Confédéral National de septembre a conclu ses travaux en réaffirmant les revendications sur les salaires, la protection sociale, la défense des statuts et des conventions collectives. Il a mandaté le bureau confédéral et la commission exécutive pour organiser dans les meilleurs délais un rassemblement national des militants FO et pour mettre en œuvre toute action nécessaire y compris la grève interprofessionnelle pour contrer l'austérité et la remise en cause des droits sociaux et des salariés.

Pour préparer le rapport de force, pour préparer ce rassemblement, il nous faut renforcer nos implantations, en créer d'autres, pour organiser les salariés et les aider à résister aux attaques qui leur sont portées!

Cette Assemblée Générale sera, j'en suis sûre, le point d'appui pour répondre présent dès que la date sera connue.

Alors ensemble, mettons tout en œuvre pour réussir !

Vive la C.G.T. Force Ouvrière,

Vive l'Union Départementale

C.G.T. Force Ouvrière
du MAINE ET LOIRE »



Informations générales : Budget de l'État

Le gouvernement, anticipant l'adoption du traité budgétaire européen, a préparé et présenté un projet de budget « de combat »... Contre les salariés ? Quelques éléments de réflexion pour s'y retrouver...

Mardi 16 octobre, l'assemblée nationale a commencé à examiner le projet de budget du gouvernement.

Ce projet de loi, qualifié par Jean Marc Ayrault de « *combat pour le redressement du pays, pour lutter contre une dette qui ne cesse d'augmenter* » prévoit un effort de rigueur de 36,9 milliards d'euros, sans précédent depuis la Libération, pour appliquer les traités de l'UE de réduction du déficit public à 3 % du PIB en 2013 et 0,5 % à partir de 2014, et cela en application du TSCG (Traité budgétaire européen) récemment adopté par le parlement.

Les prélèvements obligatoires notamment

les impôts, mais aussi les cotisations sociales, ou encore les taxes fiscales, vont atteindre des sommets, passant de 44,9 % du PIB cette année à 46,3 % l'an prochain. Un niveau record de 46,7 % devrait être atteint en 2015.

Les pensions des retraités imposables seront soumises à une ponction de 0,15 %.

Près de 12 500 postes vont être supprimés dans les ministères « non prioritaire » (autres que la police et l'éducation nationale).

Les plus touchés seront la Défense, avec 7 234 postes et l'Économie avec 2 353 suppressions. De plus, 1 300 postes seront supprimés en équivalent temps plein en

2013, au sein des organismes réalisant une mission de service public (Météo France par exemple).

Les restructurations des hôpitaux publics sont maintenues. Il leur est même enjoint de proposer des plans d'économies à réaliser sur les patients.

Les collectivités territoriales vont être mises au régime sec : pas un sou de plus pour 2013 et 750 millions d'euros en moins pour 2014 et 2015, alors que l'État s'apprête à transférer des missions vers ces collectivités territoriales.

Nous reproduisons ici quelques articles de presse avec nos commentaires.

Plus de 24 milliards de hausses des impôts

Les Echos 9/10/2012

ECONOMIE ET POLITIQUE

Budget 2013 : un choc fiscal

Pour ramener le déficit public à 3 % de PIB dès l'an prochain, avec une croissance en berne, le projet de loi de Finances pour 2013 prévoit un plan de rigueur historique de près de 40 milliards d'euros, dont plus de 24 milliards de hausses d'impôts.

Le gouvernement annonce que les efforts seront « partagés », mais le gel du barème de l'impôt sur le revenu est maintenu. Reniant une des promesses de campagne du PS, le gouvernement poursuit donc la voie ouverte par le précédent gouvernement.

Mécaniquement, les foyers dont les revenus se maintiendront en valeur relative verront leur imposition augmenter et tous les ans de nouveaux contribuables seront soumis à l'IRPP. En fait, ce sont près des 2/3 des ménages soumis à l'impôt sur le revenu qui seront touchés par une hausse moyenne de 2 % de cet impôt (source

ministère des finances).

Plus 10 milliards de hausse supportée par les familles... Les plus aisées dit le gouvernement. Soyons clairs, l'aisance est vite venue pour Bercy. Par le jeu combiné du gel du barème et celui des hausses, plus de 60 % des salariés imposables verront leur impôt augmenter !

10 milliards de hausses pour les entreprises... Qui disposent déjà de 170 milliards d'exonérations sociales et fiscales. Et si le projet de transfert des cotisations « Allocations Familiales » sur la CSG est effectivement mis en place, cette hausse sera mécaniquement « épongée »

Sécurité sociale : 5 milliards de prélèvement en plus !



Taxes accrues sur la bière, prélèvements pour les retraités imposables, hausse du tabac: trois jours après les mesures fiscales du budget de l'Etat, le gouvernement a présenté lundi l'addition pour le budget de la Sécurité sociale.

« C'est un budget de combat parce qu'il faut équilibrer les comptes et en finir avec les déficits » a déclaré le ministre du Budget Jérôme Cahuzac en présentant le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)...

Les mesures d'économies porteront notamment sur l'hôpital

(650 millions d'euros), grâce au développement de la chirurgie ambulatoire (sans hébergement à l'hôpital).

Les baisses des prix de médicaments et les efforts sur la consommation de génériques vont se poursuivre (1 milliard), de même que la maîtrise des prescriptions médicales.

Le PLFSS prévoit par ailleurs 4,6 milliards de recettes, tous régimes confondus.

Les retraités imposables seront mis à contribution : leurs pensions seront soumises à un nouveau prélèvement de 0,15% en 2013 (350 millions) pour renflouer les comptes, puis de 0,3% en 2014 (700 millions) pour financer la dépendance des per-

(Suite page 8)

Comité Confédéral National de la cgt FORCE OUVRIERE - RODEZ, les 27 & 28 septembre 2012 Résolution (extraits)



Réuni les 27 et 28 septembre 2012 à Rodez, le CCN de la cgt FORCE OUVRIERE réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicales qui sont à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action...

Combattre l'austérité, s'opposer au TSCG :

En France comme dans l'Union européenne et ailleurs, la situation ne cesse de se dégrader pour les travailleurs, les retraités et les demandeurs d'emploi. La crise en cours du capitalisme s'accroît.

Pour le CCN, l'austérité est inacceptable. Le CCN réaffirme son opposition à toutes politiques d'austérité, de rigueur ou dites de « sobriété », de droite comme de gauche... Le CCN combat cette « dictature de la dette » imposée par la troïka (UE, FMI, BCE) pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont pas responsables. Comme les politiques imposées à la Grèce, à l'Espagne, au Portugal et à l'Italie le démontrent, l'austérité fait glisser l'économie vers la récession. Fondée sur l'abaissement du coût du travail, elle engendre une diminution du pouvoir d'achat, une explosion des inégalités, du chômage, de la précarité et de la pauvreté. Elle détruit l'activité économique et compromet toute politique industrielle. De plus, elle attaque les principes républicains et les droits sociaux.

Par ailleurs, elle aboutit à accroître des déficits qu'elle prétend pourtant combattre : elle entraîne une chute des recettes fiscales, de sorte que déficits et dette publics ne se réduisent pas. Les politiques d'austérité empêchent la croissance, creusent le déficit, ce qui motive de nouvelles politiques d'austérité, et ainsi de suite.

Le résultat est accablant : après la récession de 2008-2009, l'Europe replonge en récession. En s'enfermant dans cette logi-

que, les gouvernements fragilisent la démocratie : le dumping, la régression et les inégalités l'emportent sur la solidarité et le progrès.

Pour le CCN, les traités décidés dans le cadre de l'Union Européenne, en particulier traités du Mécanisme Européen de Stabilité (MES), coordination et gouvernance (TSCG) conduisent à plus d'austérité, à créer une « Europe des sanctions » et à des transferts de souveraineté...

La cgt FORCE OUVRIERE s'oppose à ces textes qui portent atteinte aux droits des travailleurs, à la République et à la démocratie. D'essence totalitaire, le TSCG n'est ni amendable ni compensable : il doit être rejeté.

Le CCN s'oppose à la loi organique qui prévoit, entre autre, la création d'un Haut conseil des finances publiques ainsi qu'au projet de « règle d'or » prévu par le TSCG, notamment attentatoire à la liberté de négociation. La cgt FORCE OUVRIERE s'est adressée aux Parlementaires pour leur demander de ne pas voter ce TSCG et engage tous ses syndicats à mener une campagne sur cette question et à la poursuivre dans l'hypothèse où celui-ci serait ratifié.

Pour une autre politique des salaires et de l'emploi :

Pour le CCN, la montée du chômage n'est pas inéluctable : une autre politique économique est possible permettant de retrouver la croissance et de soutenir l'emploi pour un vrai travail avec un vrai salaire.

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires est non seulement une nécessité sociale et économique mais elle constitue la revendication majeure pour tous les travailleurs face aux plans d'austérité.

Aussi, le CCN revendique une augmentation générale des salaires et des allocations, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et retraites ainsi que des minima sociaux.

La cgt FORCE OUVRIERE revendique notamment :

- l'augmentation du SMIC à 1350 euros nets/mois (soit 80% du salaire médian) et à faire respecter l'obligation de négociations des minima salariaux des branches à chaque revalorisation et exige de l'administration des délais raccourcis pour l'extension desdits accords ;
- la suppression des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes et l'égalité de traitement femmes/hommes dès l'embauche et tout au long de la carrière ;
- l'arrêt des rémunérations individualisées flexibles, aléatoires et non soumises à cotisations ;
- la revalorisation de la prime transport à 400 euros par an et la généralisation de son paiement à tous les salariés qui utilisent leur véhicule pour aller au travail ;
- la généralisation de l'équivalent d'un 13ème mois de salaire pour tous ;
- la hausse de la valeur du point d'indice (5% dès 2012) et 44 points supplémentaires pour tous afin de rattraper (en partie) la perte de plus de 10% du pouvoir d'achat enregistrée depuis 2000 dans la fonction publique ;
- l'arrêt du gel des rémunérations pour tous les agents de la Fonction Publique ;
- la refonte et la revalorisation des grilles indiciaires dans le public pour les catégories C, B et A et exige que le minimum de rémunération soit porté à 120% du SMIC, ainsi que l'abrogation immédiate du contingentement attaché au dernier échelon de la catégorie C administrative ;
- la réduction de l'écart important qui existe entre les pensions, retraites et les

salaires en exigeant un minimum de pension égal au SMIC ;

- l'indexation des retraites sur l'évolution des salaires...

Le CCN s'oppose à toute forme de chantage à l'emploi.

Pour la cgt FORCE OUVRIERE, l'intervention publique légitime doit se traduire par un engagement de l'État à garantir tous les emplois sur place.

Face à la montée inacceptable du chômage, les premières mesures doivent être notamment, le rétablissement de l'AER (Allocation Équivalent Retraite) et d'un système de préretraite avec embauches de jeunes (de type ARPE), l'accompagnement et le retour à l'emploi des salariés qui en sont privés, l'augmentation des effectifs de Pôle Emploi en CDI afin d'améliorer les délais d'indemnisation, un contrôle accru de la finance, une véritable réforme fiscale, plus de sécurité et moins de flexibilité, des services publics renforcés.

Les jeunes demandeurs d'emplois doivent, par ailleurs, pouvoir accéder à des emplois autrement que par des mesures d'insertion qui les excluent de contrats de droit commun.

Le CCN réaffirme que l'intervention publique et la consommation des ménages sont la clef de la croissance pour relancer la création d'emplois en CDI à temps complet qui doit rester le contrat de travail de référence. Il rejette toute forme d'emplois précaires et temps partiel imposé.

Par ailleurs afin de stopper les dérives en matière de suppressions d'emplois, le CCN revendique le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement...

Défendre la République en arrêtant vraiment la RGPP :

Le CCN réaffirme son attachement à la République et à son indivisible. La Fonction Publique et le statut général des fonctionnaires doivent demeurer au service de ces valeurs.

Le CCN exige l'arrêt complet de la Révision Générale des Politiques Publiques, de la loi Hôpital - Patients - Santé - Territoires, de la loi portant réforme des collectivités territoriales, ainsi que l'arrêt des suppressions de postes dans les trois versants de la fonction publique. A l'inverse, il revendique leur restitution et les recrutements statutaires nécessaires à l'exercice des missions publiques. C'est pourquoi il s'oppose au projet de budget pour 2013 imposant une priorisation des missions et une réduction d'emplois et de moyens d'intervention d'une ampleur inégalée et dépassant de beaucoup les impacts dévastateurs des budgets antérieurs.

Il rappelle son exigence d'abandon de la loi

dite de rénovation du dialogue social dans la fonction publique issue des accords de Bercy.

Le CCN réaffirme la volonté de la cgt FORCE OUVRIERE de défendre les garanties statutaires des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique (titres 1, 2, 3 et 4 du statut), en particulier leur indépendance.

Le CCN condamne la loi portant la réforme des collectivités territoriales, deuxième volet de la RGPP, qui conduit au transfert et à la mutualisation de services dans des intercommunalités contraintes, et qui pourrait conduire à la disparition des départements.

Le CCN condamne toutes mobilités forcées induites par la loi relative à la démocratie de proximité et mises en œuvre dans le cadre de cette réforme. Le CCN rappelle son attachement aux principes républicains et notamment à l'égalité de droits et de traitement ainsi que son opposition à ce que des collectivités puissent devenir éditrices de normes et de droits. C'est pourquoi le CCN s'oppose à une nouvelle étape de décentralisation et demande également à ce que l'expérience visant à constituer une collectivité d'Alsace unique soit arrêtée et abandonnée.

Le CCN s'oppose à toute velléité de remettre en cause l'Etat républicain au profit d'un Etat fédéral des régions.

Le CCN s'oppose à l'individualisation des rémunérations, notamment par la mise en place de dispositifs de prime au mérite et d'intéressement, par définition arbitraires. Le CCN exige l'abrogation de l'article 105 de la loi de finances 2012 qui institue un « jour de carence », stigmatisant les fonctionnaires et portant un nouveau coup aux garanties statutaires...

Défendre la liberté syndicale :

Le CCN réaffirme sa condamnation des lois liberticides dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010) issues de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME qui constituent une atteinte à la liberté syndicale et de négociation, piliers de notre édifice républicain en matière sociale. Le CCN revendique donc l'abrogation de ces lois.

Il revendique le rétablissement de la libre désignation des délégués syndicaux par les organisations syndicales quelque soit la taille de l'entreprise ou de l'établissement, et de la liberté de revendiquer, de négocier et de contracter. Il s'oppose à toute remise en cause des conventions collectives et condamne les accords dérogatoires, fac-

teurs de dumping social. Il revendique le rétablissement du principe de faveur ou de la hiérarchie des normes.

Le CCN réaffirme la liberté de revendiquer, de négocier et de contracter...

Défendre la Protection sociale :

Le CCN réitère son attachement à la Sécurité sociale de 1945 fondée sur la cotisation sociale, source de salaire différé, qui confère aux travailleurs un droit de propriété sur la Sécurité sociale et une garantie pour son avenir.

Le CCN s'oppose aux politiques d'exonération des cotisations sociales et à la fiscalisation croissante des financements (via la TVA, la CSG, des taxes environnementales ou toute autre mesure fiscale). Exonérer les employeurs de cotisation sociale est une forme de détournement que la Sécurité sociale ne peut supporter, surtout si les exonérations ne sont pas compensées par l'Etat.

Ces exonérations sont sans impact sur l'emploi et ne constituent que des effets d'aubaine pour les entreprises. Le CCN revendique leur suppression et, dans l'attente, leur compensation intégrale...

Pour la branche famille, le CCN se satisfait de l'abandon de la TVA dite sociale, qu'il avait très largement critiquée et combattue. Il rappelle toutefois son opposition à tout transfert d'une cotisation employeur vers la CSG payée par les salariés et retraités.

Pour la branche maladie, les dernières années ont été marquées, y compris 2012, par un ONDAM très contraint aux prix d'efforts particulièrement importants pour les assurés sociaux, augmentant les restes à charge pour les familles et surtout celles en difficultés.

Les conséquences sont désastreuses pour l'accès aux soins, mais aussi pour l'hôpital public et d'autres. C'est pourquoi le CCN ne se satisfait pas de l'annonce par le gouvernement d'une augmentation de 2,7% de l'ONDAM 2013.

Le CCN revendique l'attribution des moyens nécessaires au fonctionnement des établissements publics.

Le CCN s'inquiète des difficultés de trésorerie des hôpitaux publics et de leur déficit chronique. Cette situation est de nature à placer ces établissements en cessation de paiement, à remettre en cause les investissements indispensables au maintien d'un système hospitalier public et de haute qualité. Elle est responsable de la dégradation des conditions de travail et des garanties statutaires ou conventionnelles des personnels.

Le CCN revendique le recours à un financement public de la trésorerie des établissements en lieu et place des banques privées. Le CCN rappelle son exigence d'une couverture dépendance, solidaire dans l'esprit des ordonnances de 1945.

Pour la branche retraite, le CCN ... confirme ses revendications quand au maintien du régime par répartition.

Le CCN ... réaffirme son opposition à toute réforme systémique des retraites. ... La cgt FORCE OUVRIERE combattra toute velléité en la matière....

Pour le CCN, seule l'expression, libre, indépendante et déterminée du rapport de force est à même de faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs salariés. Le CCN apporte son soutien aux syndicats et aux travailleurs du privé et du secteur public engagés dans l'action.

Il appelle ses syndicats à se mobiliser et à défendre partout les revendications de la cgt FORCE OUVRIERE, à voter et faire voter pour les listes FO à l'occasion de chaque élection dans les entreprises. Il appelle à se mobiliser en prévision des élections dites de représentativité de décembre 2012, dans les entreprises de moins de 11 salariés (TPE) et dans les chambres d'agriculture en janvier 2013.

Le CCN appelle les travailleurs salariés, actifs, retraités et chômeurs, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente la cgt FORCE OUVRIERE.

Le CCN salue le combat des travailleurs grecs, espagnols, portugais, italiens ... qui luttent et résistent contre la dictature de la troïka et les mesures d'austérité qui conduisent les peuples à la ruine et à la misère.

Le CCN affirme que les travailleurs en France vont être confrontés très rapidement à la nécessité de s'organiser et résister pour combattre ces mêmes mesures d'austérité.

C'est pourquoi, le CCN mandate la Commission exécutive et le Bureau confédéral pour les semaines et mois à venir, non seulement pour défendre les positions et revendications de la cgt FORCE OUVRIERE mais aussi, dans les meilleurs délais pour organiser un rassemblement de ses militants et pour mettre en œuvre toute action nécessaire, y compris la grève interprofessionnelle afin de contrer l'austérité et la remise en cause des droits sociaux et des salariés.

Adoptée à la majorité avec
1 contre et 5 abstentions
Rodez, le 28 septembre 2012

(Suite de la page 5)

sonnes âgées. Autre recette attendue: la hausse des taxes sur le tabac au 1er juillet, qui devrait aboutir à une hausse des prix

répercutée par les fabricants, a admis M. Cahuzac.

Le niveau de fiscalité sur les bières va également être relevé (480 millions d'euros).

Qui paiera ? Les salariés bien sûr, qui composent plus de 80 % des assujettis sociaux et qui verront leurs cotisations augmenter.

Les retraités imposables qui verront leurs pensions amputées.

Les salariés et retraités usagers de l'hôpital, qui se verront contraint de quitter l'hôpital immédiatement après une intervention chirurgicale pour être suivis en ambulatoire.

Les salariés et les retraités malades, qui verront des milliers de médicaments déremboursés,

leurs prescriptions médicales « limitées », à qui l'ont continuera d'imposer le recours systématique aux médicaments génériques, fabriqués à bas prix dans les pays à faible coût du travail, et qui sont de plus en plus remis en cause par les professionnels de santé.

Et pourquoi un tel budget ? Pour s'attacher à respecter les engagements pris par le gouvernement en imposant l'adoption du traité budgétaire européen.

Sur un site gouvernemental, intitulé « les enjeux de la performance », ça ne s'invente pas, on peut lire :

« La loi de programmation des finances publiques (LPPF) pour la période 2011 à 2014 propose une stratégie de redressement des finances publiques qui repose majoritairement sur la mise en place de mesures de maîtrise de la dépense publique afin de revenir à 6 % de PIB de déficit public en 2011 et d'atteindre 3 % du PIB en 2013, conformément aux engagements européens de la France... »

La LPPF décline des objectifs pour chacun des acteurs de la dépense publique qui seront partie prenante de cet effort de consolidation des comptes publics : l'État, mais aussi les administrations de sécurité sociale et les collectivités territoriales.

La LFI [loi de finance initiale] 2011 et la LFSS [loi de financement de la sécurité sociale] pour 2011 sont les premières étapes de mise en œuvre de cette stratégie. »

Pour qui sait lire, la Loi de programmation des finances publiques qui était indicative jusqu'à

présent mais qui, depuis l'adoption du Traité Budgétaire Européen constitue un engagement de l'État auprès des institutions de l'UE, cette loi donc prépare une politique d'austérité sans précédent pour les années à venir.

Et au nom de quoi ? Plutôt que de discourir longuement sur les conséquences de ce traité, il nous a semblé intéressant de reproduire quelques articles de presse récemment parus.

On pourrait intituler cette rubrique : « ce n'est pas nous qui le disons... » !

Les Echos 12/10/2012

ARNAUD MONTEBOURG MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

« Bruxelles nous empêche de nous mettre à niveau dans la compétition mondiale »

Vous avez dans votre viseur le régime des aides d'État pratiqué par Bruxelles. Pourquoi ?

La mondialisation est déloyale, c'est un fait acquis. Nos concurrents dans le monde investissent des milliards d'argent public dans les technologies innovantes, notamment les pays asiatiques... La question qui se pose est de savoir si l'Union européenne entrave ou aide les pays européens. Nous, dès que l'on donne 10 millions à Renault pour développer le véhicule du futur, immédiatement nous avons une notification de l'Union européenne. Nos concurrents, eux, n'ont pas Bruxelles sur le dos. Bruxelles nous empêche de nous mettre à niveau dans la compétition déloyale mondiale.

Aujourd'hui en France, 28/09/2012

« Le chiffre est né sur un coin de table »

GUY ABEILLE ● l'inventeur du concept des 3 %

Mitterrand voulait une règle facile qui sonne économiste

Monsieur « 3 % », c'est lui. Pull en cachemire bleu et petites lunettes, Guy Abeille est l'inventeur d'un concept martelé par tous les gouvernements de droite comme de gauche depuis trois décennies : « Le déficit public ne doit pas dépasser les 3 % de la richesse nationale (PIB). » Une règle du 3 % qui justifie toutes les hausses d'impôts et toutes les réformes depuis trente ans.

Alors, lorsque l'on croise cet économiste dans un café de la rive gauche on s'attend à ce que cet ancien haut fonctionnaire de la direction du Budget sorte d'étranges graphiques. Mais, surprise, il lâche : « On a imaginé ce chiffre de 3 % en moins d'une heure, il est né sur un coin de table, sans aucune réflexion théorique. »

On peine à le croire, alors il raconte : « C'était un soir de mai 1981. Pierre Bilger, le directeur du Budget de l'époque, nous a convoqués avec Roland de Villepin (NDLR : cousin de Dominique). Il nous a dit : Mitterrand veut qu'on lui fournisse rapidement une règle facile, qui sonne économiste et puisse être opposée aux ministres qui défilent dans son bureau pour lui réclamer de l'argent. »

Dans son bureau du Louvre, siège à l'époque du ministère des Finances, ce jeune diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'administration se gratte la tête. « On avait besoin de quelque chose de simple », raconte-t-il. Ils choisissent le produit intérieur brut, le PIB, parce qu'en « économie, tout le monde se réfère au PIB. »

Aujourd'hui en France 28/09/12

DEFICIT PUBLIC

Et si la règle des 3 % était fantaisiste ?

« Cet objectif me paraît totalement irréaliste »

HENRI STERDYNYAK ● économiste à l'OFCE

Economiste, directeur du département économie de la mondialisation à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Henri Sterdyniak pense que l'année 2013 va être « très difficile ».

Arrivera-t-on à limiter le déficit budgétaire à 3 % du PIB ?

HENRI STERDYNYAK. Compte tenu de la dégradation rapide de la conjoncture, cet objectif me paraît totalement irréaliste. Pour y parvenir, il faut trouver entre 20 à 30 Mds€ d'économies supplémentaires, en plus des 30 Mds€ prévus et des 7 milliards déjà votés cet été. Notre croissance est partie pour être nulle l'an prochain, ce qui veut dire des milliers de chômeurs en plus à indemniser, des impôts qui rentrent plus difficilement, des entreprises qui hésitent à investir. Tout ceci va peser sur les rentrées budgétaires. Si le gouvernement veut rester dans les clous, il va lui falloir procéder à de nouveaux tours de vis. Au risque d'accroître encore le climat récessif. C'est un cercle vicieux.



Henri Sterdyniak. (GLOBEPIX/MOUTON)

Pourquoi alors s'accrocher à cet objectif ?

François Hollande veut être crédible aux yeux des marchés financiers. En leur envoyant le message que notre dette est sous contrôle. Il y a certes des efforts à faire en matière budgétaire, de ce point de vue, la politique fiscale, consistant à supprimer des niches fiscales, à relever les impôts des ménages des classes moyennes supérieures tout en épargnant les plus modestes, va dans le bon sens. En revanche, je ne crois pas qu'on puisse aller très loin

dans la réduction des dépenses publiques. Elles sont nécessaires au soutien de l'activité. A faire « trop d'austérité », on suivra le chemin de l'Espagne qui n'arrive plus à réduire son déficit, tellement son économie est déprimée.

Comment voyez-vous l'année 2013 ?

Elle sera très difficile. Nous prévoyons un taux de chômage à 11 % fin 2013. Si on ne desserre pas l'étoupe du pacte européen de stabilité et croissance, une récession généralisée de la zone euro n'est pas à exclure. Il faut arriver aussi à convaincre l'Allemagne, pour que la Banque centrale européenne devienne prêteur en dernier ressort, c'est-à-dire garantisse la dette des Etats pour stopper la spéculation. Si on ne mène de front ces deux chantiers, les marchés financiers vont à nouveau se déchaîner.

PROPOS RECUEILLIS PAR ALINE GÉRARD

L'action syndicale

Communiqué de l'Union Locale de de Saumur

VICTOIRE AU LABORATOIRE « BIO-ANALYSE »

Après quatre jours de grève suivis à plus de 80% des personnels du laboratoire bio-analyse, les salariés ont obtenu une augmentation de 3% au dessus du minimum des grilles indiciaires, le paiement des quatre jours de grève ainsi que la mise en place de groupe de travail afin d'améliorer les conditions de travail.

L'Union Locale Force Ouvrière de Saumur, se félicite de l'écho positif

qu'a eu cette grève auprès des patients et appelle d'autres salariés à prendre les mêmes initiatives afin de contrer l'austérité et la rigueur qui nous sont imposées au nom de la réduction des déficits publics.

SAUMUR, le 04/10/2012

Nicolas Cabaret, secrétaire del'UL de Saumur

Grève à l'URSSAF des Pays de la Loire

Les salariés se mobilisent contre les conséquences d'une régionalisation menée au comptes « d'économies de gestion »

Dans un tract à destination du personnel, nos camarades de l'URSSAF des Pays de la Loire écrivent « Depuis la régionalisation, le stock de l'URSSAF des Pays de la Loire [affaires non traitées en instance NDLR] atteint des hauteurs stratosphériques. Selon nos informations, il serait le plus important des URSSAF pilotes régionalisées (pointage à fin août auprès de nos syndicats : Auvergne environ 25 000 pour 120 000 comptes gérés, Midi-Pyrénées, environ 50 000 pour 325 000 comptes gérés, Pays de la Loire : environ 140 000 pour 310 000 comptes gérés).

Chacun sait que le syndicat FO était opposé à cette régionalisation. En défense des droits, des acquis, des conditions de travail des salariés d'une part et en défense de la qualité de service à l'égard des cotisants d'autre part.

Nous n'avons pas été entendus. Du moins par les hauts fonctionnaires qui ont imposé cette régionalisation. »

Après être revenu sur les différents aspects de cette régionalisation, nos camarades posent leurs revendications. Notamment :

L'exigence de l'embauche de 25 CDI, la revalorisation des salaires, le respect des qualifications. Ils refusent les heures supplémentaires imposées et exigent l'arrêt de comportements conduisant à générer stress et souffrance au travail.

Ce tract se conclut par un appel à la grève le 15 octobre.

Cette grève a été suivie par 47 % des personnels.

Courrier de l'Ouest, 16/10/2012

► Social. Les salariés de l'Urssaf dénoncent des retards dus à la régionalisation

Le syndicat Force ouvrière, relayé par la CGT et la CFTD, appelait hier les salariés de l'Urssaf à un mouvement de grève dans l'ensemble des Pays de la Loire. Ils dénoncent les effets de la régionalisation, mise en œuvre le 1^{er} janvier 2012.

Le mouvement a été observé dans l'ensemble des Pays de la Loire. Des salariés de l'Urssaf se sont mis en grève hier, à l'appel du syndicat Force ouvrière et avec l'appui de la CGT et de la CFTD. Ces derniers entendent protester contre les effets de la régionalisation, appliquée le 1^{er} janvier dernier. « Nous sommes trois Urssaf pilotes en France pour

tester la régionalisation », évoque Katia Birot, déléguée syndicale FO. « Chaque site dans la région a apporté son lot de dossiers cumulés et l'on se retrouve avec un stock de 140 000 affaires à traiter : 90 contrats (CDD et intérimaires) ont été recrutés pour surcroît temporaire d'activité ».

Le syndicat dénonce ainsi « une réorganisation des services non adaptée, le recours systématique à des contrats précaires et aux heures supplémentaires » ainsi qu'« un stress grandissant lié aux conditions de travail ».

« Trois mois de retard »

Les grévistes ont aussi jugé important hier d'aller à la rencontre des usagers. « Usagère depuis six

ans, j'ai constaté un retard de plus en plus important dans le délai de traitement des dossiers », a livré une jeune femme à la sortie des bureaux. « Il y a plus de trois mois de retard en ce qui me concerne. On me demande à tort 1 600 €. Je crains si mon dossier n'est pas traité en temps et en heure d'être prélevée, et c'est une somme que je n'ai pas ». À ce jour, le syndicat Force ouvrière réclame notamment « des embauches supplémentaires. On commence actuellement à recruter des jeunes, sachant qu'il faut une période opérationnelle de deux ans pour pouvoir être au top ». Une assemblée générale était également organisée par la CFTD hier sur le site nantais.



Angers, hier. Les salariés grévistes de l'Urssaf des Pays de la Loire ont souhaité profiter de cette journée pour dialoguer avec leurs cotisants.

Santé privée

Premiers reculs arrachés sur la remise en cause de la Convention Collective

Dans nombre de précédents numéros du *combat social*, dont le dernier, nous sommes revenus sur le combat mené par les syndicats de la santé privée et de l'action sociale contre le démantèlement de la convention collective du 31 octobre 1951.

Cette convention collective couvre les personnels d'établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux du secteur privé non lucratif. Ces établissements sont financés en grande part par les fonds publics (Sécurité Sociale et départements). De ce fait, les pouvoirs publics, au nom de la « réduction des déficits » placent ces établissements dans des situations financières difficiles.

Les employeurs de ce secteur, pour « tenter de dégager des marges financières », ont décidé de s'attaquer aux droits et garanties collectives contenus dans la Convention collective. La finalité, abaisser le coût du travail ! Ils ont donc dénoncé 15 points essentiels de la convention collective pour économiser de leur propre aveu plus de 2,5 % de la masse salariale.

Une paille, dans un secteur où, comme partout ailleurs, les salariés ont perdu 15% de pouvoir d'achat depuis 2000 et où de nombreux employeurs imposent le temps partiel contraint.

Force ouvrière a refusé cette remise en cause. Depuis des mois, FO assène : ce ne sont pas les salariés qui sont responsables de la « dette » qui permet à l'État de justifier sa politique d'austérité ! Il n'est pas question qu'on leur fasse rembourser une dette qui n'est pas la leur !

Malgré tous les barrages, le combat achar-

né, depuis des mois, de nos camarades pour mobiliser les salariés en défense de leurs acquis, a conduit à ce que toutes les organisations syndicales refusent de signer les ultimes propositions patronales. La FEHAP a alors pris la décision, sans précédent dans le domaine de la négociation des conventions collectives, de rompre les négociations et de recourir à une « recommandation patronale ».

Il s'agissait, ni plus ni moins, de liquider la convention collective et la remplacer par une « recommandation » unilatérale des employeurs. Or il se trouve que, dans ce secteur, une telle « recommandation » doit être agréée par le ministère pour être applicable, dans la mesure où elle engage des fonds publics.

Bien évidemment, de nombreuses fédérations patronales ont observé cela avec envie : si la FEHAP réussissait son coup de force, plus rien ne les retiendrait pour en faire autant.

A l'initiative de Force Ouvrière, l'ensemble des syndicats signataires de la convention collective ont appelé, le 15 octobre, « à la mobilisation pouvant aller jusqu'à la grève » contre le coup de force patronal. Malgré la formulation équivoque, les syndicats FO ont aidé les salariés à imposer la grève.

Le 15 octobre, la grève a été massive, historique, du « jamais vu » dans ce secteur.

Précédée d'une assemblée de 80 délégués mandatés par les salariés de nombreux établissements du département, la manifestation a été massive, historique elle aussi. À Angers, 650 salariés, dont 300 dans le cortège FO, ont scandé : « La convention, elle est à nous, on s'est battu pour la gagner,

on se battra pour la garder ».

Le *Courier de l'Ouest* ne s'est pas trompé sur le sens de cette grève et de cette manifestation, qui titre que les salariés se sont mobilisés parce qu'ils refusent d'être « victimes de l'austérité ».

Le soir même, la ministre Marisol Touraine annonçait qu'elle était favorable à la reprise des négociations. Par conséquent la « recommandation patronale » ne sera pas soumise à l'agrément.

Le gouvernement vient de faire adopter le traité budgétaire européen par le parlement, traité qui encadre les politiques de rigueur de tous les États de l'Union Européenne et impose des diminutions drastiques de leurs budgets, des politiques de rigueur sans précédent

En toute logique, ce gouvernement qui se soumet aux obligations que lui impose ce traité, aurait dû « laisser passer » ce coup de force de la fédération patronale, puisqu'il s'inscrit dans la droite ligne de la « réduction des déficits ».

C'est la mobilisation des salariés du secteur, unis autour de leurs revendications, qui grâce à FO ont imposé la résistance au diktat patronal, que le gouvernement est contraint à « lâcher du lest ».

Si cette première victoire est considérable, pour autant la guerre n'est pas gagnée, Force Ouvrière maintiendra la pression avec les personnels pour obtenir satisfaction sur les revendications.

Les salariés de la santé privée montrent la voie : rien n'est inéluctable !

L'assemblée des 80 délégués



Secteur social : le privé dans la rue

Ils étaient environ 500 salariés de la santé et de l'action sociale, hier, dans le centre. Afin de défendre leur convention collective.



Les manifestants ont défilé entre la place Imbach et la préfecture où une délégation a été reçue par les services de l'État.

ouest
france



Manifestation en défense de la CCN 51



Le cortège FO

Vos droits

Protocole d'accord préélectoral

Que signifie « **signé par la majorité des syndicats qui l'ont négocié** » ?

Quelles conséquences à la saisine de l'inspection du travail ?

Pour être valide, le protocole préélectoral doit être signé par la majorité des syndicats qui l'ont négocié.

Dans un arrêt du 26 septembre, la Cour de Cassation éclaircit ce que signifie « participer à la négociation » :

Sont considérés comme ayant participé à la négociation les syndicats qui s'y sont présentés, même s'ils ont ensuite décidé de s'en retirer.

Dans le cas qui nous occupe, contestant plusieurs points du protocole proposé par la direction et n'obtenant pas satisfaction, deux des quatre syndicats décident de quitter la table des négociations et de saisir l'inspection du travail. La négociation se poursuit sans eux, et un protocole d'accord est signé « à l'unanimité » des deux syndicats restants.

Contesté, ce protocole d'accord fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

- pour ceux qui contestent, le protocole d'accord n'a pas été signé à la majorité des syndicats ayant participé à la négociation ;
- l'employeur soutient l'inverse : les deux syndicats qui ont effectivement négocié jusqu'au bout ont signé. La majorité est donc acquise.

La chambre sociale de la Cour de cassation pré-

cise clairement la notion de "participation" à la négociation du protocole préélectoral :

- "Doivent être considérées comme ayant participé à la négociation des organisations syndicales qui, invitées à celle-ci, s'y sont présentées, même si elles ont ensuite décidé de s'en retirer".

Signé par seulement deux des quatre syndicats ayant participé à la négociation au sens de cette définition, la Cour de Cassation décide que l'accord n'est pas valide.

La cour précise aussi, dans un communiqué annexé à cette décision, que dès lors que le **protocole d'accord préélectoral est contesté** auprès de la direction du travail, pour que celle-ci se prononce sur la sa validité, cela entraîne des effets importants :

- « le processus électoral est suspendu jusqu'à la décision du Direccte, les élections ne pouvant être organisées que conformément à cette décision ;
- les mandats en cours des élus, non encore expirés, sont prorogés de plein droit jusqu'à l'organisation régulière du scrutin et la proclamation des résultats du premier tour de celui-ci. »

Rappelons que la saisine du Direccte peut se

faire sur les sujets suivants :

fixation du périmètre de déroulement des élections (pour les entreprises à établissements et sites multiples en particulier),

Répartition des électeurs dans les collèges,

Répartition des sièges entre les collèges.

Conclusion :

1. Si la moitié ou plus des syndicats quittent la table des négociations d'un protocole d'accord préélectoral, la signature des « restants » ne le rend pas pour autant valide, puisque la « majorité » n'est pas acquise et une nouvelle négociation s'impose ;
2. Si un protocole d'accord préélectoral fait l'objet d'une saisine de l'inspection du travail (Direccte) sur les points sur lesquels elle peut être saisie (voir plus haut), qu'il ait ou non été signé par d'autres syndicats et quel qu'en soit le nombre (autrement dit même si la majorité est acquise), cette saisine suspend le processus des élections jusqu'à la décision de l'inspection du travail. Dans ce cas, les mandats non encore expirés sont prorogés.

Cour de cassation, chambre sociale. Arrêt n° 1855 du 26 septembre 2012 (11-60.231)

